

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 21 novembre 2018 à 14 h 00 à la Salle du Conseil Kilgour de la MRC, sise au 2, rue Ellice, à Beauharnois, à laquelle sont présents :

Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Participent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Isabelle Perron, directrice de l'administration et des ressources humaines

2018-11-223 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Réjean Beaulieu
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

MOT DE BIENVENUE

La préfète souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie les mairesses et maires de leur présence à cette quatrième (4^e) séance extraordinaire du Conseil des maires de la MRC pour l'année 2018.

2018-11-224 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Huot
Appuyée par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Orientations budgétaires 2019 – Suivi
4. Désignation des représentants de la MRC pour l'année 2019 – Orientations
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 – SUIVI

La directrice générale revient sur les principaux enjeux devant faire l'objet de décisions, suite à la réunion de travail tenue le 13 novembre dernier en présence des directions générales de chaque municipalité. Tout d'abord, elle évoque la vulnérabilité de ne plus avoir de fonds réservé pour l'entretien du siège social, puisque les travaux de réfection de la toiture auront pour effet d'utiliser dans son entièreté ledit fonds. Elle propose donc de remettre un certain montant dans le fonds lors du dépôt des états financiers de l'année 2018, en avril prochain.

Elle poursuit en évoquant les dépenses particulières proposées pour la prochaine année, soit l'acquisition de nouvelles orthophotographies, le remplacement du système téléphonique et l'ajout d'un quatrième agent de la Sécuri-Parc. Concernant ce dernier volet, la dépense associée à cette embauche sera révisée à la baisse advenant l'obtention d'une aide financière provenant du «Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière» du ministère des Transports (MTQ). Les membres sont ainsi favorables à l'ensemble de ces propositions.

En matière d'environnement, les écarts s'expliquent par le nouveau mode de répartition des redevances versées par Recyc-Québec, lequel s'effectuera à 100 % en fonction du nombre d'unités d'occupation. Les élus confirment qu'un montant total de 200 000\$

sera attribué à la MRC, à même ces redevances, afin notamment de minimiser l'augmentation des coûts de disposition des résidus domestiques dangereux (RDD).

Le document budgétaire par service et à jour est déposé. M. Miguel Lemieux demande en quoi consistent les sommes prévues en matière de cotisation et concertation. La directrice de l'administration mentionne que 15 000 \$ sont dédiés à la Table de concertation des préfets de la Montérégie et 5 000 \$ à une entente sectorielle pour la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions. Elle ajoute que ces sommes sont financées entièrement par le Fonds de développement des territoires (FDT). M. Lemieux demande également des explications sur l'écart entre le réel et le budgété au niveau du poste publicité et information. La directrice générale explique qu'il s'agit du report des travaux pour la refonte du site Internet.

M. Réjean Beaulieu demande des précisions à l'égard des dépenses dans le service de la collecte des matières organiques. La directrice générale explique que certaines dépenses reliées à cette thématique étaient antérieurement dans le service de la gestion des matières résiduelles et qu'elles ont été transférées dans ce nouveau service, notamment la contribution à la RIVMO, les sommes dédiées à la collecte des matières organiques ainsi que le temps en ressources humaines y étant dédié. M. Lemieux trouve élevé le montant de 40 000 \$ en publicité et information dans ce service. La directrice générale mentionne que le coordonnateur a réalisé un plan détaillé quant aux actions prévues qu'il présentera à une séance plénière ultérieurement.

M. Beaulieu signifie qu'à l'instar de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la municipalité de Saint-Urbain-Premier envisage s'occuper des travaux en matière d'entretien de cours d'eau. La directrice générale apporte des précisions quant à la responsabilité de la MRC à cet égard et elle évoque la possibilité de conclure des ententes avec les municipalités souhaitant être autorisées à effectuer des travaux d'entretien. La directrice générale ajoute que le service de gestion des cours d'eau assume les mandats découlant du contrat de gestion des propriétés agricoles dont est propriétaire la Société Hydro-Québec. Au besoin, la description de tâches de la personne affectée à ce poste pourra être remise aux élus.

En matière de promotion régionale, Mme Caroline Huot trouve élevé la somme de 25 000 \$ prévue au budget en honoraires professionnels; cette somme ayant été prévue pour défrayer les coûts d'une planification stratégique telle que proposée lors de la précédente rencontre budgétaire. Après discussions, les élus conviennent de diminuer cette dépense à 15 000 \$. Les élus discutent de leurs attentes respectives eues égard à la promotion régionale. Il est souhaité qu'il n'y ait pas de doublons dans les actions entreprises. M. Yves Daoust ajoute qu'il est tout aussi important de promouvoir les milieux ruraux. La directrice souligne que les travaux de la planification stratégique permettront justement d'orienter les actions tout en répondant aux attentes du milieu.

Mme Maude Laberge informe qu'il faudra réfléchir pour l'avenir sur la répartition de la quote-part en matière de développement rural et social. Le temps de la ressource humaine de ce service étant de plus en plus alloué à la thématique sociale qui touche toutes les municipalités.

Finalement, la directrice générale présente chacun des tableaux de quote-parts par service dont la répartition tient compte des commentaires reçus par les élus. Elle indique également que certains postes de dépenses dans le budget ont été revus à la baisse.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2019 – ORIENTATIONS

La directrice générale présente le tableau dressant le portrait des désignations en vigueur pour l'année 2018. Elle demande aux élus de réfléchir sur leur intention d'implication pour la prochaine année.

2018-11-225 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Réjean Beaulieu
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 16 h 40.

ADOPTÉE

Maude Laberge
Préfète

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière